



Groupement des Parlementaires du Hainaut
Saison 2014-2015

PV n°4 : réunion du 17 novembre 2014 à 19h00 à Fleurus

Présents : F. Appels, R. Appels, J. Lecrivain, M.Fohal, G. Lorent, D. Hanotiaux, A. Dupont
Excusés: J-R. Moyart, , J.M. Tagliafero ; Lecomte P, J.M. Raquez
Invités : B. Scherpereel ; L. Lopez ; I. Delrue

Le Groupement souhaite la bienvenue dans la grande famille du Basket à Gabin et félicite sa maman, Emeline Penay, son papa Christophe et sa grande sœur Lola.

1. Approbation des PV récemment parus.

Le PV 3 est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport et commentaires sur les réunions auxquelles ont participé les membres.

Commission Législative du 22/10/2014 :

- Interprétation donnée par la CL, explications sont données.
- Avancées de la réécriture du PC1.
- Subside forfaitaires pour le 3&3, les différentes pistes sont discutées, le Groupement s'inquiète de respecter au mieux ses engagements.

Réunion Haut Niveau :

- Un bref résumé nous est fait par notre représentant.

Commission Financière :

- Un résumé de cette première réunion est fait.

3. Analyse des PV parus.

- News 558 du 31/10/2014 : le Groupement des Parlementaires du Hainaut attire l'attention des dérives possibles en ne respectant pas strictement les règles en vigueur.

4. Suivi des propositions de modifications.

- Notre Président résume les idées émises lors de la dernière Commission Législative.
- PC1, une proposition sera transmise à la CL afin d'obtenir l'avis des autres provinces.
- Une proposition pour le PM 9.2 est discutée, l'avis du groupement va dans le sens de ne pas empêcher un jeune joueur de jouer en cas de forais général tout en maintenant les droits du club initial.
- Le PJ 45.4 est abandonné pour cause de non-respect des droits de la défense.

5. Préparation AG du 29/11/2014.

- Le tour de l'ordre du jour est fait, le Groupement prend position sur les différents points.
- Le budget est étudié et le Groupement décide de voter positivement, le principe d'indexation est lui aussi accepté.

- Ne serait-il pas nécessaire que le CDA propose au vote la création du Département Mini-Basket en vertu du PA 65. Etant donné que ce département est repris dans le budget sous ce nom et non celui de 3&3 comme annoncé auparavant.

6. Courriers.

- Courrier reçu de Président Delchef concernant le point 2 du PV 3 du 06/10/2014 : « *Le Groupement prend connaissance de la réponse du Président du CA quant à la création d'un département. La technique semble cavalière.* » Le Groupement souligne que vu la non réaction à son PV du 01/09/2014, il se devait d'obtenir une réaction en employant un mot plus sévère afin de d'attirer l'attention du CA sur ce point. (Le courrier du Président Delchef se trouve pour information en fin de PV)

7. Réunions décentralisées.

Un résumé des 3 réunions décentralisées est fait, nous déplorons une fois de plus le peu de club présent ce qui ne retire en rien notre motivation. Nous avons relevé quelques pistes concernant d'éventuelles modifications statutaires.

Nous rappelons que nous sommes toujours à votre l'écoute.

8. Divers.

Quelques informations concernant les négociations entre la VBL et l'AWBB nous sont données par le Secrétaire Général.

Fin de réunion à 21.35 heures

TAGLIAFERO JM

Secrétaire

APPELS Fabrice

Président



Bruxelles, le 3 novembre 2014

Monsieur le Président,

Monsieur le Secrétaire,

Messieurs les parlementaires du Hainaut,

Concerne : Le procès-verbal de votre réunion de septembre 2014

Comme annoncé, j'ai le plaisir de vous transmettre mes commentaires à la lecture du procès-verbal de votre dernière réunion.

Les termes suivants lesquels la procédure suivie pour la constitution d'un nouveau département, département mini-basket, semblait cavalière ne correspondent certainement pas à la réalité.

Le conseil d'administration tient à rappeler que l'article PA 65 précise en son point 5 que le conseil d'administration a la compétence «d'instituer les Départements et Commissions Régionales qui s'avèrent nécessaires. »;

Par conséquent, la démarche n'est nullement cavalière mais statutaire.

Outre cela, il convient de relever le fait que l'institution d'un nouveau département entrainera l'obligation de présenter un rapport annuel d'activités à l'assemblée générale, ce qui donne l'occasion d'apprécier à sa juste valeur la décision prise.

Quant aux frais inhérents à la constitution dudit département, un transfert solutionnera la question en 2014 et la confection du budget 2015 règlera la question pour la prochaine année civile.

Il serait fort agréable au conseil d'administration que le groupe des parlementaires du Hainaut puisse prendre connaissance de cette réaction et qu'elle soit reprise dans la rédaction du procès-verbal de sa plus prochaine réunion.

Restant à votre entière disposition pour tout complément d'information, je vous prie d'agréer, monsieur le président, Monsieur le Secrétaire, Messieurs les parlementaires du Hainaut, l'expression de mon entier dévouement.

Pour le conseil d'administration

Jean-Pierre Delchef, président